



Amis artistes, bienvenue sur DiskOverMusic !

Le premier site de musique qui se fonde sur le civisme et l'éthique !

Diskovermusic.com redonne une vraie place aux artistes, et vous rémunère enfin de manière équitable : nous nous engageons à vous reverser 50% du chiffre d'affaire !

Sans frais d'inscription, ni d'abonnement, nous vous proposons de multiples services :

- L'intégration à notre réseau DOM network
- La participation à la tournée DOM tour
- L'organisation de concerts et de tournées privés
- Un site dédié pour l'artiste, géré par l'artiste, sous la forme d'une page personnelle
- Pas de contrat d'exclusivité, pas de DRM¹
- La vente des produits dérivés (tee-shirts, places de concert, goodies, etc...)
- Création et vente de licences pour des applications commerciales de vos œuvres sur d'autres supports et/ou projets (bande originale de film par exemple).

DiskOverMusic.com vous offre la garantie de la découverte, et le refus de la normalité. Les talents peuvent s'y exprimer dans une liberté totale: encourager et soutenir la nouveauté, la découverte de nouveaux sons, de nouvelles personnalités...

QUI PEUT SE VENDRE SUR DISKOVERMUSIC.COM ?

Tout le monde peut s'inscrire sur diskovermusic.com : ce site existe pour vous permettre de vendre votre musique en ligne en vous évitant les aléas de la gestion d'un site internet ou d'un blog personnel... La seule exigence pour être diffusé et vendu sur le site : offrir un format d'enregistrement de qualité à votre recherche musicale.

QUI SOMMES-NOUS ?

DiskOverMusic est une SARL au capital de 6000 euros, née à la fin de l'année 2008, et gérée par des associés qui ont l'ambition de remettre l'artiste, le créateur, au centre du monde musical dans un souci éthique et équitable, et pour offrir une réponse au constat de la transformation des modes de consommation de la musique, qui passe aujourd'hui par la toile numérique avant tout.

Notre choix express est de ne pas entraver la création musicale, et au contraire de la laisser libre, sans que cela se fasse au détriment de vos besoins budgétaires.

Le développement se fait d'ores et déjà au niveau européen et mondial, et une traduction prochaine du site en anglais, allemand, espagnol et russe alimentera son ampleur internationale.

Ce message et tous les documents qui y sont attachés contiennent des informations confidentielles, exclusivement destinées à la personne à laquelle elles sont adressées. Dans l'hypothèse où ce courrier ne vous serait pas destiné, nous vous remercions de le retourner immédiatement à DiskOverMusic, 2 rue du Président Kennedy, 68270 Ruelisheim ou de le supprimer.



Amis artistes, bienvenue sur DiskOverMusic !

COMMENT PASSER A L'ACTE ?

Concrètement, être vendu sur diskovermusic.com se déroule en 3 étapes :

- 1) Envoyez une maquette, démo ou adresse de type myspace à l'adresse suivante :

contact@diskovermusic.com ou DiskOverMusic 2, rue du Président Kennedy, 68270 RUELISHEIM

- 2) Nous vous envoyons le contrat de cession non exclusive de vos droits d'auteur, qui peut être signé numériquement, par voie postale ou sur rendez-vous : ce contrat nous autorise à vous mettre en vente sur le site Internet www.diskovermusic.com
- 3) Vous nous renvoyez le contrat signé, accompagné de vos œuvres destinées à la vente, ainsi que le questionnaire et un R.I.B.
Vos œuvres seront mises en ligne dans les 15 jours suivant leur réception.

FORMATS ET SUPPORTS

Afin de garantir la meilleure qualité de service à vos fans :

- Envoyez-nous vos œuvres sur CD ou tout autre support numérique (clé usb, carte SD, etc...)
- Vos morceaux ne doivent pas être compressés (pas de mp3)

Nous vendons votre musique dans 3 formats :

- le mp3, format compressé, plus léger. Il est généralement destiné aux lecteurs portatifs.
- Le Vorbis (.ogg), format libre compressé successeur du mp3, il est de meilleure qualité mais n'est pas encore supporté par tous les lecteurs
- le flac, format non compressé, donc plus lourd. Il est généralement destiné à la gravure de CD

Nous nous chargeons de la transformation de vos œuvres dans ces formats. Pour toute question d'ordre technique, nous vous répondrons avec plaisir.

GRATUITÉ

L'inscription à DiskOverMusic.com est absolument gratuite. Elle n'est payante ni pour l'artiste qui se vend, ni pour le public qui visite le site.

PRIX DE VENTE

Le prix de vente d'un titre est fixé à 0,99 €. Le prix de vente d'un album, c'est-à-dire un ensemble de 11 à 15 titres, issus d'un ou plusieurs artistes, est de 10 euros : lors de son achat, c'est le visiteur du site qui crée sa compilation. Les tarifs sont régressifs, avec des seuils tous les 5 titres achetés.

Le pourcentage qui vous est reversé est prélevé sur le chiffre d'affaire obtenu sur la base de ce tarif. Si vous pensez que ces tarifs ne conviennent pas à la vente de vos œuvres, merci de nous contacter.

Ce message et tous les documents qui y sont attachés contiennent des informations confidentielles, exclusivement destinées à la personne à laquelle elles sont adressées. Dans l'hypothèse où ce courrier ne vous serait pas destiné, nous vous remercions de le retourner immédiatement à DiskOverMusic, 2 rue du Président Kennedy, 68270 Ruelisheim ou de le supprimer.



Amis artistes, bienvenue sur DiskOverMusic !

MODE DE REMUNERATION

Une fois votre œuvre mise en ligne, elle peut être achetée sur le site par le public, soit à la demande, chanson par chanson, soit par album avec un prix préférentiel, comme expliqué ci-dessus.

Votre gain vous sera reversé une fois par mois, accompagné du détail de la vente. Le versement minimal est de 100 euros : dans le cas où cette somme ne serait pas atteinte au cours du mois, le versement est simplement reporté et ajouté au gain du mois suivant.

DETAILS DE LA VENTE

Vous êtes rémunérés à hauteur de 50% du chiffre d'affaire hors taxes générées par les ventes de vos œuvres, au titre des droits d'auteur.

CESSION DES DROITS D'AUTEUR NON EXCLUSIVE

Le contrat que vous signez vous permet d'être écouté et vendu sur le site diskovermusic.com. Il consiste en une cession non exclusive de droits d'auteur : ceci signifie que vous autorisez l'écoute et la vente de l'œuvre musicale inscrite nommément dans ce contrat par le biais de notre site. La non exclusivité vous offre la solution avantageuse de vous laisser vendre votre œuvre par ailleurs en toute liberté.

Remarque : s'il vous arrive de céder vos droits de manière exclusive et donc en dehors de diskovermusic.com, vous êtes dans l'obligation de nous en informer, car vous ne pourrez plus être diffusé ni vendu sur notre site !

LE « *DOM NETWORK* »

« DOM » désigne les initiales de « Disk », « Over », « Music », une abréviation bien commode pour désigner le réseau de contacts dont vous bénéficiez une fois inscrit à DiskOverMusic. Il est composé de professionnels de la musique (studios d'enregistrement, techniciens du son et de la lumière, scènes...) ainsi que de juristes, designers, imprimeurs... Ces contacts ont été démarchés par nos soins et choisis sur des critères de confiance, ainsi que pour les formules avantageuses qu'ils nous proposent en exclusivité.

Cet annuaire de contacts n'est disponible qu'après signature du contrat DiskOverMusic.

Il n'est pas obligatoire de passer exclusivement par ce réseau, en revanche, il est entretenu dans le but de soutenir votre création. Il est tout à fait possible de nous recommander un interlocuteur avec lequel vous étiez déjà en contact et de confiance, et qu'il vous semble intéressant d'intégrer à ce réseau de professionnels recommandés.



Amis artistes, bienvenue sur DiskOverMusic !

PRODUITS DERIVES

DiskOverMusic vous permettra, dans un futur proche, la vente en ligne de vos produits dérivés. L'appellation produits dérivés concerne tant les places de concert que vos objets « collector » (casquettes, drapeaux, autocollants, ... etc.)

QUESTIONNAIRE D'ARRIVÉE

Lors de votre inscription, nous vous demandons de remplir un questionnaire destiné à assurer votre promotion sur le site (description / biographie de l'artiste / groupe, description de l'album / titres...). Toutes les informations que vous nous aurez fournies seront exclusivement utilisées par DiskOverMusic. Il vous sera joint lors de l'envoi du contrat. Vous le trouverez également dans un format consultable sur internet à cette adresse : <http://www.diskovermusic.com/blog> .

ESPACE PERSONNEL² ET PAGE PERSONNELLE³

Vous bénéficiez d'un espace personnel sur le site. Cet espace personnel vous permet de gérer la musique que vous souhaitez mettre en ligne, d'obtenir des statistiques de vos ventes et de vous approprier les coulisses du site.

Il vous permet également d'entretenir votre page personnelle, endroit qu'il vous est offert de personnaliser de multiples façons afin d'entretenir la relation avec votre public (forum, photos, calendrier, textes éditoriaux, etc.). Cette page personnelle sera accessible via une adresse du type www.diskovermusic.com/votre_nom_de_groupe

NEWLETTERS

Une lettre d'information mensuelle vous sera envoyée à l'adresse e-mail que vous nous aurez indiquée. Elle comprend :

- le bilan de votre offre en ligne
- le détail de vos gains
- les nouveautés mises en ligne sur le site
- des événements : jeu concours, préparation de tournée(s), stages intéressants, nouveaux arrivés dans le *Dom Network*...etc.

AVANTAGES

Diskovermusic.com a été créé pour vous faciliter la vie, et donc la création. Le temps que vous ne perdez pas à configurer un blog ou site qui en plus ne vous permet pas de vendre facilement votre musique, vous le consacrez à la liberté de création. En nous chargeant de la promotion du site, nous vous assurons la publicité de votre œuvre. À tout point de vue, nous souhaitons un maximum de transparence pour qu'un climat de confiance garantisse le respect de vos personnes, ainsi que de votre juste rémunération.

Ce message et tous les documents qui y sont attachés contiennent des informations confidentielles, exclusivement destinées à la personne à laquelle elles sont adressées. Dans l'hypothèse où ce courrier ne vous serait pas destiné, nous vous remercions de le retourner immédiatement à DiskOverMusic, 2 rue du Président Kennedy, 68270 Ruelisheim ou de le supprimer.



Amis artistes, bienvenue sur DiskOverMusic !

COORDONNÉES

Par courrier : DiskOverMusic 2, rue du Président Kennedy, 68270 RUELISHEIM

Par courrier électronique : contact@diskovermusic.com

Site : <http://diskovermusic.com>

Blog : <http://diskovermusic.com/blog>

Et sur :

- Facebook : groupe « DiskOverMusic »
- Myspace : <http://myspace.com/diskovermusicfrance>

DEFINITIONS

- ¹ *DRM* : Digital Rights Managements, ou Gestion des droits numériques. Les fichiers musicaux issus de DiskOverMusic ne sont pas marqués.
- ² *espace personnel* : Page d'administration, accessible avec un mot de passe, qui vous est exclusivement réservée, pour la gestion de votre compte DiskOverMusic. Accès aux différents outils et comptes rendus, notamment les statistiques de fréquentation et vos gains.
- ³ *page personnelle* : Comme un blog, la « page perso » est le rendez-vous des fans, pour aller plus loin dans la relation qu'ils entretiennent avec vous. Accès aux discussions, aux calendriers de vos concerts, aux prochaines sorties.

Dans un soucis de constante évolution de nos services, si un ou plusieurs points de ce document devaient être améliorés, nous nous portons à votre entière disposition pour en discuter.

L'équipe DiskOverMusic.